

DÉLIBÉRATION N°DL20230179 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

DISPOSITIF INITIATIVES LOCALES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Dudu TOPALOGLU expose ce qui suit :

A travers le dispositif « Initiatives locales », la ville souhaite apporter son aide financière aux établissements scolaires du secondaire qui portent des projets innovants répondant à cinq thématiques identifiées ci-dessous :

- l'orientation et l'insertion professionnelle ;
- le développement des compétences ;
- l'élargissement de l'horizon culturel des jeunes ;
- la découverte, la promotion du territoire communal et de ses atouts ;
- les valeurs de la République et la laïcité.

Les demandes de financement peuvent être formulées tout au long de l'année civile, avant que le projet n'ait été réalisé. L'appréciation de l'aide financière apportée au projet est fonction de la qualité et de l'ambition du projet proposé. Une fois le projet abouti, il doit faire l'objet d'une restitution auprès du public, sous quelque forme que ce soit (exposition, article magazine municipal, conférence, rencontre...).

Aussi, dans ce cadre, il est proposé d'accompagner le dernier projet pour l'année 2023 à savoir :

Dossier Lycée Saint-Ennemond :

*« **Prévention des comportements addictifs au numérique** : Des lycéens prévenus puis formés à la prévention pour qu'ils préviennent d'autres populations »*

Pour une trentaine d'élèves en classe de 1^{ère} Bac professionnel, un travail partenarial est conclu avec l'association Addictions France et le CDP Henry's au Chambon-Feugerolles sur la **Prévention sur les comportements addictifs** pour déboucher sur une **réalisation d'action d'éducation** à la santé sur la prévention de ces comportements, en passant par l'**élaboration de supports** après recueil des besoins d'un public spécifique.

Dans le cadre de ce projet qui tourne autour de l'**éducation à la santé**, les élèves auront des séances de sensibilisation et d'information sur les comportements addictifs pour être mieux armés à pouvoir eux-mêmes sensibiliser et informer d'autres jeunes.

Par ailleurs, les élèves mettront en valeur le territoire au travers du travail mené avec quatre associations dont une basée à Saint-Chamond (MAS les 4 vents).

Le projet amènera les élèves à se questionner sur les comportements addictifs au numérique et d'autre part à réfléchir sur la santé mentale des jeunes.

Aide de la Ville proposée : 460 euros.

A travers ce projet, on retrouve bien des thématiques des Initiatives locales à savoir, le développement des compétences des jeunes, l'élargissement de l'horizon culturel et la promotion du territoire communal et de ses atouts.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention de 460 € au Lycée Saint-Ennemond pour son projet : « Prévention des comportements addictifs au numérique »,
- **d'autoriser** le versement de cette subvention à l'attributaire,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745-1.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023